Consommer local avec L' AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMAP de la Crau

Exemplaire à conserver par l'éleveur

Contrat pour la livraison d'œufs

issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique

Saison printemps - été 2020

Les Œufs Bio de Céline

Le présent contrat est passé entre :

GAEC Les délices de C&C
Campagne Bonsoy, chemin du Devenset 13680 Lançon Provence
Tel : 06.63.37.10.03 Siret : 832 782 791 000 12

qui s'engage à livrer les œufs commandés à l'AMAPien, désigné ci-dessous, sauf en cas de force majeure liée aux aléas du climat et de la production,
et :

L'Amapien Monsieur, Madame ……

Adresse ……...

Code postal : …… ville : ……..

Téléphone domicile : ……. Portable : ……..

Courriel : ……...@ ……

L'Amapien est solidaire de l'éleveur dans les aléas de la production.

Lieu de distribution : Maison des associations (ou un autre lieu mis à disposition), le mardi soir, selon le même calendrier que les légumes.

Durée du contrat : contrat élaboré pour une saison agricole de six mois, soit **26 semaines** du 05 / 05 / 2020 au 27 / 10 / 2020

Prix de la boite de 6 œufs : **2.50 €** dont 0.13 € de TVA

Contrat pour :

½ boite	1 boite	2 boites	3 boites	4 boites
32.50 €	65.00€	130.00 €	195.00 €	260.00 €

Règlement : le règlement total s'effectue

- à la signature du contrat,

par chèques libellés à l'ordre de «**GAEC Les délices de C&C** » et datés du jour de l'engagement,

- préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée,
- nombre de chèques : ☐

Salon de Provence le …… / …… / 2020

Signature de l'éleveur : Signature de l'AMAPien :

Consommer local avec L'AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMAP de la Crau

Reçu à conserver par l'AMAPien

Contrat pour la livraison d'œufs

issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique.

Saison printemps - été 2020

Règlement intérieur :

Chaque Amapien s'engage à respecter la charte des AMAP d'Alliance Provence, et en particulier les points suivants :

- La **participation active**, suivant son emploi du temps, à l'organisation des distributions des paniers de 17h30 à 19h30.
- La **solidarité** avec le producteur dans les aléas de production.

Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Distribution : chaque mardi de 18h00 à 19h00, selon le calendrier ci-dessous :

mai 2020	juin 2020	juill. 2020	août. 2020	sept. 2020	oct. 2020
mardi 05	mardi 02	mardi 07	mardi 04	mardi 01	mardi 06
mardi 12	mardi 09	mardi 14	mardi 11	mardi 08	mardi 16
mardi 19	mardi 16	mardi 21	mardi 18	mardi 15	mardi 20
mardi 26	mardi 23	mardi 28	mardi 25	mardi 22	mardi 27
	mardi 30			mardi 29	

Le GAEC les Délices de C&C
Campagne Bonsoy, chemin du Devenset
13680 Lançon Provence
Tél : 06.63.37.10.03
Siret 832 782 791 000 12

s'engage auprès de :

M., Mme ……

à fournir ……. boite(s) d'œufs par semaine selon le calendrier ci-dessus,

pour la somme de …… € ; au moyen de ……... chèque(s).

Salon de Provence le …… / …… / 2020
Signature de l'éleveur :

Référents Œufs : Fernand Hermet 06 31 83 40 00 Sylvain Bonnaud 07 62 55 79 49

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13 300 Salon-de-Provence
Tél : 06 79 52 51 74 courriel : amapdelacrau@gmail.com site: www.amapdelacrau.fr